CIAS
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq du mois de juin à 18h30, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la CCAVT à Airvault, sous la présidence de Monsieur Olivier FOUILLET, Président du CIAS.

Date de la convocation : 19 juin 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 21
- Présents : 11
- Votants : 15

11 présents : Lucienne AUBRY, Brigitte BAUDON, Françoise BRAUD, Nadia CADET, Frédérique DAMBRINE, Natacha DOMS, Olivier FOUILLET, Sylvie JOZEAU, Hélène MARSAULT, Anne-Marie POUPIN, Nadine VIVIER.

4 Pouvoirs :
Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Frédérique DAMBRINE
Véronique DIGUET a donné pouvoir à Hélène MARSAULT
Cécile GLORIAU a donné pouvoir à Natacha DOMS
Annick JOZEAU a donné pouvoir à Anne-Marie POUPIN

Excusés/Absent(e)s : Nathalie BESSERON, Lidwine BOUTIN, Aude CHARRUAU, Catherine GERBIER, Gérard GIRET, Cédric VARIN.

Secrétaire de séance : Anne ALLIER

COMPTE DE GESTION 2025

Délibération n° D 2026-008

Après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que les résultats (excédents, déficits, besoins de financement) constatés au Compte de Gestion et au Compte Administratif 2025 du Budget 40300 sont conformes.

Le Compte de Gestion (CG) des budgets du CIAS AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

Pour extrait certifié conforme, le 30 juin 2026

La secrétaire de séance,
Anne ALLIER

Le Président,
Olivier FOUILLET

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat